



Bulletin Officiel

N° 4680 Vendredi 05 Septembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DE PRESSE

AeTECH 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 3-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 » 10-13

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 14-17

COURBE DES TAUX

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

ANNEXE I

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014

- AMEN BANK
- AeTECH
- SOTUMAG

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société AeTECH

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Z.I Ariana Aéroport

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2014 de la société **AeTECH** font ressortir un résultat net de - 475 675 TND contre -156 561 TND à la même date en 2013. Le résultat d'exploitation s'est établi à - 274 448 TND contre -61 331 TND au 30/06/2013. Toutefois, l'EBITDA est toujours positif et se chiffre à 57 613 TND.

L'activité d'**AeTECH** demeure sur une tendance haussière comme le montre le chiffre d'affaires en hausse de 43,03% à 5 869 464 TND. L'activité de distribution de téléphonie mobile et des produits informatiques continue à réaliser ses bonnes prestations avec une croissance des ventes de 13,5% à 3 568 347 TND. L'extension du réseau de distribution avec l'ouverture de nouveaux bureaux de représentation, l'enrichissement de la gamme de produits et le renforcement de la force de vente commence à donner ses résultats. Le chiffre d'affaires Solutions a également augmenté de 139,3% à 2 288 580 TND grâce à la livraison d'un projet d'envergure avec un groupe bancaire de référence.

Les performances financières d'**AeTECH** sont expliquées par :

- L'augmentation importante des achats consommés qui sont passés de 2 503 224 TND au 30/06/2013 à 4 158 896 TND au 30/06/2014. Le développement de l'activité Distribution exige la constitution de stocks importants pour faire face à la demande croissante sur les produits **AeTECH**. Les achats de marchandises se sont établis à 2 751 954 TND au 30/06/2014 contre 1 417 060 TND à la même date en 2013, soit +94,2% en rythme annuel.
- L'augmentation des charges de personnel de 21,1% à 1 062 645 TND, expliquée par le renforcement de l'équipe managériale et technique par des cadres et l'investissement continu en formation pour les équipes techniques d'**AeTECH** afin de pouvoir répondre aux exigences techniques requises pour pouvoir postuler dans les appel d'offres internationaux.
- L'augmentation des charges financières de la société à 233 000 TND au 30/06/2014 contre 93 699 TND une année auparavant. En fait, **AeTECH** a eu besoin de recourir aux concours bancaires pour couvrir ses besoins courants. Les concours bancaires se montent à 3 481 034 TND au 30 juin 2014 contre 2 539 906 TND au 30 juin 2013. Néanmoins, ce niveau reste comparable à la situation enregistrée à la fin de l'année 2013. Cette augmentation n'est que provisoire puisque **AeTECH** est en train de mener une vaste opération de recouvrement auprès de ses clients.

En parallèle, **AeTECH** travaille sur la maîtrise de ses charges d'exploitation. Elle est parvenue à baisser le poste « Autres charges d'exploitation » de 3,1% à 607 411 TND.

A propos d'AeTECH

AeTECH est un intégrateur de solutions en technologies d'information et de communication. Son activité principale regroupe les solutions de communication voix et données, la visioconférence la vidéosurveillance, Datacenter et Cloud. Elle est cotée sur la Bourse de Tunis depuis 2013.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« HL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 26/08/2014 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire 2014 « HL 2014-1 ».

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «HL 2014-1 »

Montant : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,8%

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts

- Suite -

majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,8% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2014-1 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,273** années pour la catégorie B.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/10/2014**.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2019** pour la catégorie A et le **30/10/2021** pour la catégorie B.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2015** pour la catégorie A et le **30/10/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/10/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

Le 08 Novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 26/08/2014.

Cotation en bourse :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0866 en date du 29 août 2014, du document de référence « HL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-004 en date du 29 août 2014 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège Social : Rue Hedi Nouira Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Août 2014, la Banque Nationale Agricole « BNA » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard enregistré dans la convocation et la tenue de cette réunion, retard qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2013,
- et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013,

Prend acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2013 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter en totalité au report à nouveau, le déficit de l'exercice 2013, s'élevant à - 32 873 mille dinars et détaillé comme suit :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE enDT	14 552 589,126
REPORT A NOUVEAU DE L'EXERCICE 2012	89 618,016
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES	-47 514 840,200
RESULTAT A REPORTER	-32 872 633,058

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant et à arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence, au titre de l'année 2013, à quarante huit mille dinars (48.000 Dinars).

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'**unanimité**.

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

	(unité : en 1000 DT)			
	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
			Volume	(%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	149 540	386 573	-237 033	-61,3
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	92 459	83 155	9 304	11,2
3- Créances sur la clientèle	6 612 307	6 368 251	244 056	3,8
<i>a- Comptes débiteurs</i>	853 061	829 046	24 015	2,9
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	5 363 644	5 118 609	245 035	4,8
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	373 431	397 223	-23 792	-6,0
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>	22 171	23 373	-1 202	-5,1
4- Portefeuille-titres commercial	193 851	333 893	-140 042	-41,9
5- Portefeuille d'investissement	399 154	457 407	-58 253	-12,7
6- Valeurs immobilisées	55 841	57 180	-1 339	-2,3
7- Autres actifs	116 877	147 168	-30 291	-20,6
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>	71 880	105 074	-33 194	-31,6
<i>b- Autres</i>	44 997	42 094	2 903	6,9
TOTAL ACTIF	7 620 029	7 833 627	-213 598	-2,7
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	556 102	1 098 316	-542 214	-49,4
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	357 683	204 190	153 493	75,2
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	5 519 652	5 217 529	302 123	5,8
<i>a- Dépôts à vue</i>	1 476 625	1 551 330	-74 705	-4,8
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	4 043 027	3 666 199	376 828	10,3
4- Emprunts et ressources spéciales	394 589	447 552	-52 963	-11,8
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	38 704	42 172	-3 468	-8,2
<i>c- Ressources spéciales</i>	355 885	405 380	-49 495	-12,2
5- Autres passifs	233 101	274 850	-41 749	-15,2
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	21 563	20 411	1 152	5,6
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	166 340	195 802	-29 462	-15,0
<i>c- Autres</i>	45 198	58 637	-13 439	-22,9
TOTAL PASSIF	7 061 127	7 242 437	-181 310	-2,5
CAPITAUX PROPRES				
1a- Capital social	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	300 141	299 501	640	0,2
3- Actions propres	-1 367	-1 367	0	0,0
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	-32 872	56	-32 928	-58 800,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	558 902	591 190	-32 288	-5,5
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	7 620 029	7 833 627	-213 598	-2,7

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres :

	(en milliers de DT)																		
	Capital	Capital non appelé	Prime d'émission + Prime de fusion	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour dépréciation des immobilisations incorporelles	Réserve pour dépréciation des immobilisations corporelles	Réserve à régime de droit public	Réserve à régime de droit privé	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Résultats reportés avant affectation	Résultats reportés après affectation	Modifications comptables	Résultats de l'exercice	Dotations de l'Etat	Actions propres	Total	
Solde au 31/12/2010 Avant affectation	93 000		55 077	12 022			43 321	16 863	5 812	11 590	35 035	33 374	28	0	638	43 190	133 000	-1 498	549 142
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 24 Août 2011				2 193			27 247				1 100	500	-28	16	-638	-30 350			
Dividendes distribués																-12 800			
Solde au 31/12/2011 Avant affectation	93 000	0	55 077	14 215	0		64 835	22 937	4 038	13 703	36 135	34 575	48	0	0	35 959	133 000	-1 357	572 855
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 31/08/2012				1 785			12 550		0		8 350	500	-48	32	0	-23 169			
Dividendes distribués																-12 800			
Solde au 31/12/2012 Avant affectation	93 000	0	55 077	16 000	0		74 742	25 230	4 038	13 703	44 485	35 734	82	0	0	43 206	133 000	-1 357	603 954
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 26/07/2013				0			20 832				9 100	500	-82	55		-30 406			
Dividendes distribués																-12 800			
Solde au 31/12/2013 Avant affectation	93 000		55 077	16 000	0		81 590	38 824	4 038	13 703	53 585	36 874	90	0	-47 515	14 553	133 000	-1 357	598 902
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 28/08/2014													-90	-32 872	47 515	-14 553			
Dividendes distribués																0			

A V I S

COURBE DES TAUX DU 05 SEPTEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,058%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,129%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,187%	
TN0008003014	BTC 13 SEMAINES 16/12/2014	5,215%		
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		5,213%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		5,200%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,195%	1 009,106
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		5,190%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		5,180%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		5,170%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	5,122%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,153%	998,305
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,267%	1 000,758
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,428%	894,864
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,475%	995,027
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,635%	1 029,005
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,777%		985,436
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,911%	985,253
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,940%	781,802
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	982,459
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,153%		971,411
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,192%	965,590
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,282%	1 037,670
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,297%	957,590
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,393%		971,972

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,419	151,432		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,360	13,361		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,375	1,376		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,074	37,077		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,371	50,375		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,636	153,683		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	551,868	552,238		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	109,169	109,293		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	120,917	121,196		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,359	117,375		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,331	111,406		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,864	86,900		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,457	127,360		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	89,411	89,246		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,661	105,745		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 387,814	1 389,272		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 283,523	2 276,809		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	103,487	102,476		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,786	101,745		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,362	126,443		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,808	1 193,195		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	121,061	120,787		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,546	15,527		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 207,746	5 192,056		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 094,162	5 068,361		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,190	2,187		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,924	1,923		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,051	1,046		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,069	107,081
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,734	102,743
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,706	104,716
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,389	101,400
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,424	102,436
34 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,657	105,666
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,885	102,897
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,780	101,790
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,078	102,087
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,843	103,852
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,999	101,009
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,954	102,963
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,946	102,963
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,391	105,402
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,307	104,318
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,257	102,259
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,390	101,400
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,426	103,436
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,415	101,426
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,521	102,531
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,747	103,756
50 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,224	101,236
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,274	102,285
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,806	103,815
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,166	101,176
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,413	10,414
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,710	101,719
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,663	102,675

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,091	100,164
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,383	64,711
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	139,177	138,949
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 385,597	1 382,896
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,325	108,454
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,343	106,480
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,174	79,854
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,707	16,703
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,702	260,049
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	30,895	30,860
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 258,618	2 260,295
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,935	74,706
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,217	56,161
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,073	99,051
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,030	108,985
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,469	94,342
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,279	11,319
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,020	12,039
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,291	15,353
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,045	14,069
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,061	12,083
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,773	10,804
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,454	10,471
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,641	10,641
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,240	118,941
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,498	121,189
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,278	10,265
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,764	101,625
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,457	19,504
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,074	71,991
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,053	74,912
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,962	95,913
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,750	82,557
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,501	94,331
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,630	101,595
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,430	9,416
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,340	7,328
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,987	96,965
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	97,750	96,444
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,532	128,340
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,975	9,944
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	116,518	115,417
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,260	117,000
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,179	101,055
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,380	99,949
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,101	175,616
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,120	160,917
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,888	140,710
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 343,544	9 345,273
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,060	18,025
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,511	128,539
108	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En dissolution	En dissolution
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	100,721	99,384
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,988	84,263
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,265	112,059
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 481,604	8 462,668
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,601	8,558
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,497	8,383

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 30/06/2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE DELICE HOLDING

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Délice Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Délice Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau

de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi l'actionnaire actuel Mr. Mohamed Meddeb de la Société **Délice Holding**, s'est engagé à consacrer **4 000 000** dinars et **275 863** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Délice Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 29 du Règlement Général de la Bourse (RGB).

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de **Délice Holding**, Mr. Mohamed Meddeb et Meddeb Consulting, détenant actuellement **98,44%** du capital de **Délice Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen du Groupe Délice.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « DELICE HOLDING » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **29/08/2014** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **54 907 262 actions** de nominal **dix (10)** dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures

Considérant que l'entrée effective en activité de la société Délice Holding avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Général de la Bourse.

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société Délice Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **11/08/2014**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Délice Holding, réunie le **26/08/2014**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital à hauteur de **8 236 090 actions avec une fourchette de valorisation globale de « Délice Holding » qui se situe entre 760 millions de dinars et 850 millions de dinars, bornes incluses.**

Actions offertes au public

L'introduction de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de:

- **1 000 000 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **17,24%** de l'offre au public et **1,82%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **4 800 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels^(*) représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres et dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

- **2 436 090 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,44%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Délice Holding

Siège social : Immeuble Le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 16/05/2013

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de société et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable et juridique et autre
- Et généralement toutes opérations commerciales, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

Capital social

Le capital social de Délice Holding s'élève à **549 072 620** de dinars divisé en **54 907 262** d'actions de nominal **10** dinars chacune entièrement libérées.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/09/2014** au **30/09/2014** inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2014**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative au prix par action Délice Holding a été fixée entre **13,840** dinars et **15,480** dinars, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égale au prix plafond de la fourchette

indicative (soit 15,480 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué est celui du Prix de l'Offre.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société Délice Holding exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions Délice Holding exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

▪ Offre à Prix Ouvert :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 1 000 000 actions Délice Holding à émettre en numéraire (soit 17,24% de l'offre au public et 1,82% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A :

400 000 des actions offertes, représentant **6,90%** de l'offre au public et **40,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.

Catégorie B :

600 000 des actions offertes, représentant **10,34%** de l'offre au public et **60,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 600 000 actions pour les institutionnels et 274 536 actions pour les non institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans les catégories A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPO	Répartition en % du capital
Catégorie A: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.	400 000	40,00%	0,73%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 274 536 actions pour les non-institutionnels et 600 000 pour les institutionnels	600 000	60,00%	1,09%
Total	1 000 000	100,00%	1,82%

Pour la catégorie A: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 600 000 actions pour les institutionnels et 0,5% du capital, soit 274 536 actions, à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **4 800 000** actions représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels^(*).

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **2 745 363** actions (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **02/10/2014**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building^(*) » telle que utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera **dans une fourchette comprise entre 13,840 dinars et 15,480 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 2 436 090 actions représentant 4,44% du capital actuel de la société seront offerts à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

(*) Construction du livre d'ordres

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 274 536 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 2 436 090 actions pour les institutionnels

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 02/10/2014, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Global et inversement.

Transmission des ordres et centralisation :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les intermédiaires en bourse dressent, par catégorie, un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

- **Placement privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, MAC SA intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à cette catégorie.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres :

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **18/08/2014** aux actions de la société Délice Holding le code ISIN TN0007670011.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en bourse MAC SA.

COTATION DES TITRES

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **06 Octobre 2014** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

12 août 2014	Enregistrement auprès du CMF du document de référence « DH 2014 »
29 août 2014	Décision d'admission de la BVMT de la Valeur Délice Holding « DH »
29 août 2014	Visa du CMF sur la note de l'opération
15 septembre 2014	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
30 septembre 2014	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis) Ouverture des plis
02 Octobre 2014	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
08 Octobre 2014	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
13 octobre 2014	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
16 octobre 2014	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société Délice Holding à savoir Mr. Mohamed MEDDEB, pour un montant de **4 000 000 dinars** et **275 863 actions**.

REGULATION DU COURS BOURSIER

Les actionnaires de la société Délice Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en bourse.

AVANTAGE FISCAL

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société « Délice Holding » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°14-0864 du 29 Août 2014, ainsi que d'un document de référence « DH 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 12 Août 2014 sous le n°14-003.

La note d'opération, ainsi que le document de référence «DH 2014» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Délice Holding, à l'Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de la société « Délice Holding » arrêtés au 30 juin 2014 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet avant la date d'ouverture des souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : M. Nouredine HAJJI et M. Fayçal DERBEL.

BILAN
Arrêté au 30.06.2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013 Retraité	30-juin- 2013 Publié	31-déc- 2013
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	292 858	394 362	394 362	318 400
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	273 528	313 248	313 248	228 783
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 785 084	5 350 399 (*)	5 426 908	5 484 548
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	664 429	374 600 (*)	374 089	435 616
AC5 Portefeuille d 'investissement	(1-5)	510 300	515 848 (*)	516 359	550 493
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	114 709	109 751	109 751	111 765
AC7 Autres actifs	(1-7)	92 100	69 953 (*)	63 897	96 026
TOTAL ACTIFS		7 733 008	7 128 161	7 198 614	7 225 631
PA1 Banque Centrale	(2-1)	538 513	622 336	622 335	490 081
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	110 866	223 820	223 820	166 556
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 392 386	4 771 857 (*)	4 771 687	4 964 477
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	908 666	866 480	866 480	846 029
PA5 Autres passifs	(2-5)	178 860	125 613 (*)	119 823	190 029
TOTAL PASSIFS		7 129 291	6 610 106	6 604 145	6 657 172
CP1 Capital		122 220	122 220	122 220	122 220
CP2 Réserves		423 377	346 009 (*)	422 421	346 012
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423	423
CP5 Résultats reportés		2	-	-	-
CP6 Résultat de l'exercice		57 695	49 405	49 405	99 804
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	603 717	518 057	594 469	568 459
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 733 008	7 128 163	7 198 614	7 225 631

(*) Les chiffres au 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 30.06.2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013	31-déc- 2013	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>					
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	516 205	516 993	646 178
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	287 496	283 722	265 907
HB 03-	Actifs donnés en garantie	(4-3)	538 000	622 000	490 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 341 701	1 422 715	1 402 085
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>					
		(4-4)			
HB 04-	Engagements de financement donnés		435 593	374 027	177 782
HB 05-	Engagements sur titres		20 028	17 391	18 709
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			455 621	391 418	196 491
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>					
HB 06-	Engagements de financement reçus	(4-5)	-	5 243	1 582
HB 07-	Garanties reçues	(4-6)	1 264 953	1 063 251	1 128 408

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013 Retraité		30-juin- 2013 Publié	31-déc- 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		285 548	240 431		241 143	510 708
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 211 715	183 041 (*)		182 431	394 012
PR2	Commissions en produits	(5-2) 32 484	27 187 (*)		27 647	58 135
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 22 626	18 532 (*)		18 493	38 486
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 18 723	11 671 (*)		12 572	20 075
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(159 464)	(119 116)		(119 116)	(261 244)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (156 093)	(116 515)		(116 515)	(255 194)
CH2	Commissions encourues	(3 371)	(2 601)		(2 601)	(6 050)
PRODUIT NET BANCAIRE		126 084	121 315		122 027	249 464
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (26 016)	(30 008)		(30 008)	(62 921)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) 1 971	862 (*)		-	1 731
PR7	Autres produits d'exploitation	1 090	594 (*)		744	1 907
CH6	Frais de personnel	(5-8) (31 515)	(30 413)		(30 413)	(62 127)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (7 878)	(6 941)		(6 941)	(15 203)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (2 776)	(2 535)		(2 535)	(5 589)
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 960	52 874		52 874	107 262
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) (1 765)	234		234	(546)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(1 500)	(3 703)		(3 703)	(6 912)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		57 695	49 405		49 405	99 804
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		57 695	49 405		49 405	99 804
Effet des modifications comptables		-	-		-	(76 412)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		57 695	49 405		49 405	23 392
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		(5-10) 2,360	2,021		2,021	4,274
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		2,360	2,021		2,021	4,274

(*) Les chiffres au 30.06. 2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2014	30-juin- 2013	31-déc- 2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		254 717	208 707	458 640
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(176 370)	(106 859)	(277 943)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		15 552	(12 678)	(22 455)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(344 399)	(491 833)	(681 678)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		443 994	368 352	585 449
Titres de placements		(206 363)	(65 060)	(106 502)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(31 515)	(30 355)	(62 127)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(7 189)	(48 593)	(2 255)
Impôt sur le bénéfice		(2 778)	(3 341)	(7 877)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(54 351)	(181 659)	(116 748)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		28 482	15 465	23 822
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		32 405	(20 487)	(53 483)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(5 720)	(4 373)	(9 440)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		55 167	(9 395)	(39 101)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)			
Émission d'actions		-	75 348	75 349
Émission d'emprunts		-	5 000	5 000
Remboursement d'emprunts		(2 040)	(6 333)	(26 171)
Augmentation / diminution ressources spéciales		65 499	133 267	137 299
Dividendes versés		(22 437)	(17 064)	(17 000)
Mouvements sur fond social et de retraite				(60)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		41 022	190 218	174 417
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		41 838	(836)	18 568
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(252 064)	(270 632)	(270 632)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(210 226)	(271 468)	(252 064)

Notes aux états financiers 30 juin 2014

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 12% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	107 612	88%
Actionnaires Étrangers	14 608	12%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 30 juin 2014 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non

couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

Pour l'arrêté des états financiers intermédiaires, la provision sur les engagements de la clientèle est déterminée d'une manière forfaitaire compte tenu de l'évolution du risque sur les créances.

Le montant de la dotation aux provisions pour les créances douteuses constatée au 30 juin 2014 s'élève à 26 000 KDT.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;

- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêt des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 36 608 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 2 022 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2014 .

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

1-6 : Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision additionnelle de 81 495 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelle de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 11 947 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2014 .

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier – débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- **Titres d'investissement**

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2014 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6-Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de juin 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat à fin juin 2014.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 30 juin 2014 un montant de 292 858 KDT contre 318 400 KDT au 31.12.2013 et se compose comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 825	45 865	38 580	11 245	29%
BCT, CCP et TGT	243 033	348 497	279 820	(36 787)	(13%)
Total	292 858	394 362	318 400	(25 542)	(8%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 857	45 865	38 612	11 245	29%
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	-	(100%)
Sous total 1	49 825	45 865	38 580	11 245	29%
BCT	243 110	348 291	279 877	(36 767)	(13%)
Provisions BCT	(339)	(568)	(339)	-	-
Sous total 2	242 771	347 723	279 538	(36 767)	(13%)
CCP	358	1 032	378	(20)	(5%)
Provisions CCP	(96)	(258)	(96)	-	-
Sous total 3	262	774	282	(20)	(7%)
Total	292 858	394 362	318 400	(25 542)	(8%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 30 juin 2014 un montant de 273 528 KDT contre 228 783 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	21 960	21 979	24 287	(2 327)	(10%)
Prêts aux établissements bancaires	89 352	113 671	43 312	46 040	106%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	62	18	7	55	786%
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	111 259	135 554	67 491	43 768	65%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 592	20 271	12 291	4 301	35%
Prêts aux établissements financiers	144 967	156 867	147 571	(2 604)	(2%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	710	556	1 430	(720)	(50%)
Total créances sur les établissements financiers	162 269	177 694	161 292	977	1%
Total	273 528	313 248	228 783	44 745	20%

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	830 542	696 446	696 276	716 352	114 190	16%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 406 759	4 198 392	4 275 081	4 298 099	108 660	3%
Crédits sur ressources spéciales (3)	547 783	455 561	455 551	470 097	77 686	17%
Total	5 785 084	5 350 399 (*)	5 426 908	5 484 548	300 536	5%

(*) Les chiffres au 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Le stock de provision autre que celle affectée aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Provision sur créances (AC 03)	472 465	426 271	349 859	449 401	23 064	5%
Provision sur créances classées	352 128	319 334	319 334	343 033	9 095	3%
Provisions additionnelles	81 495	76 412 (*)	-	69 548	11 947	17%
Provisions collectives	36 608	30 525	30 525	34 586	2 022	6%
Provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	-	0%
Provision sur créances (PA 05)	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Provision sur Engagement par signature	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Total provision sur créances	481 652	429 203	352 791	455 652	26 000	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	161 117	150 578	152 256	152 831	8 286	5%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 648	1 678 (*)	-	1 254	394	31%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 253	3 473	3 473	2 763	(510)	(18%)
Total agios réservés	165 018	155 729	155 729	156 848	8 170	5%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	818 179	686 104 (*)	685 934	704 505	113 674	16%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	12 363	10 342	10 342	11 847	516	4%
Total	830 542	696 446	696 276	716 352	114 190	16%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 059 893	3 812 462 (*)	3 889 151	3 922 565	137 328	4%
Autres concours à la clientèle en devises	346 866	385 930	385 930	375 534	(28 668)	(8%)
Total	4 406 759	4 198 392	4 275 081	4 298 099	108 660	3%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	30.06.2013 Retraité	31.12.2013	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	10 927	8 136	8 136	10 079	848	8%
Créances sur Ressources Extérieures	536 856	447 425 (*)	447 415	460 018	76 838	17%
Total	547 783	455 561	455 551	470 097	77 686	17%

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	30.06.2013		30.06.2013		Variation	%
	30.06.2014	Retraité	Publié	31.12.2013		
Engagements classés C0 et C1	6 321 991	5 826 113	5 826 113	5 969 257	352 734	6%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	905 701	901 361	901 361	878 750	26 951	3%
Total des engagements (b)	7 227 692	6 727 474	6 727 474	6 848 007	379 685	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	161 117	150 578 (*)	152 256	152 831	8 286	5%
Provisions affectées aux engagements classés	361 315	322 266	322 266	349 284	12 031	3%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	81 495	76 412 (*)	-	69 548	11 947	17%
Total des provisions et agios réservés (c)	603 927	549 256	474 522	571 663	32 264	6%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	66,68%	60,94% (*)	52,65%	65,05%	2%	3%
Taux des engagements classés (a/b)	12,53%	13,40%	13,40%	12,83%	(0%)	(2%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 253	3 473	3 473	2 763	(510)	(18%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 648	1 678 (*)	-	1 254	394	31%
Provision sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	-	-
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	36 608	30 525	30 525	34 586	2 022	6%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	42 743	35 676	33 998	40 837	1 906	5%
Total général des provisions et agios réservés (d)	646 670	584 932	508 520	612 500	34 170	6%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,95%	8,69% (*)	7,56%	8,94%	0%	0%

(*) Les chiffres de 30.06.2013 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 30.06.2014 un solde de 664 429 KDT contre un solde de 435 616 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2013		30.06.2013		Variation	%
	30.06.2014	Retraité	Publié	31.12.2013		
Titres de transaction	3 748	3 834	3 834	3 926	(178)	(5%)
Bons de Trésor	3 748	3 834	3 834	3 926	(178)	(5%)
Titres de placement	660 681	370 766	370 255	431 690	228 991	53%
Titres à revenu fixe	652 399	363 144	362 633	425 797	226 602	53%
Bons de Trésor	493 469	265 426	265 426	320 127	173 342	54%
Créances rattachées	15 970	8 657	8 657	9 411	6 559	70%
Emprunts obligataires	140 563	86 665	86 665	93 063	47 500	51%
Créances rattachées	2 397	2 396 (*)	1 886	3 196	(799)	(25%)
Titres à revenu variable	8 282	7 622	7 622	5 893	2 389	41%
Actions	8 820	7 986	7 986	6 442	2 378	37%
Provisions pour moins value latente des actions	(538)	(364)	(364)	(549)	11	(2%)
Total	664 429	374 600	374 089	435 616	228 813	53%

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres du portefeuille commercial ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 « Portefeuille titres commercial ».

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Actions cotées	8 611	7 777	6 233	2 378	38%
Actions non cotées	209	209	209	-	0%
Total	8 820	7 986	6 442	2 378	37%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 30.06.2014 un solde de 510 300 KDT contre 550 493 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013		31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Titres d'investissement (1)	274 193	299 848 (*)	300 359	329 299	(55 106)	(17%)
Titres de participation (2)	46 946	34 268	34 268	43 450	3 496	8%
Parts dans les entreprises associées (3)	123 193	114 056	114 056	107 130	16 063	15%
Parts dans les entreprises liées (4)	23 675	23 135	23 135	23 674	1	0%
Participation avec convention en rétrocession (5)	42 293	44 541	44 541	46 940	(4 647)	(10%)
Total	510 300	515 848	516 359	550 493	(40 193)	(7%)

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres du portefeuille commercial ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 «Portefeuille titres commercial».

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013		31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Bons de Trésor	57 869	102 680	102 680	104 756	(46 887)	(45%)
Bons de Trésor	55 690	99 820	99 820	99 770	(44 080)	(44%)
Créances rattachées	2 179	2 860	2 860	4 986	(2 807)	(56%)
Obligations	1 008	1 037	1 349	1 008	-	-
Obligations brutes	1 270	1 270	1 270	1 270	-	-
Provisions sur obligations	(300)	(270)	(270)	(300)	-	-
Créances rattachées	38	37 (*)	349	38	-	-
Fonds gérés	215 316	196 130	196 329	223 535	(8 219)	(4%)
Encours brut des fonds gérés	212 555	194 733	194 733	225 672	(13 117)	(6%)
Provisions sur fonds gérés	(1 904)	(1 653)	(1 653)	(2 137)	233	(11%)
Créances rattachées	4 665	3 050 (*)	3 249	-	4 665	100%
Total	274 193	299 848	300 359	329 299	(55 106)	(17%)

(*) Les créances rattachées sur les emprunts obligataires relatives à des titres d'investissement ont été reclassées de la rubrique AC5 «Portefeuille titres d'investissement» à la rubrique AC4 «Portefeuille titres commercial».

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres de participation	57 714	41 067	52 884	4 830	9%
Provisions sur titres de participation	(7 132)	(6 799)	(7 132)	-	-
Montant restant à libérer sur titres participations	(3 636)	-	(2 302)	(1 334)	(100%)
Total	46 946	34 268	43 450	3 496	8%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	9 057	5 093	9 050	7	0%
Titres non cotés	48 657	35 974	43 834	4 823	11%
Titres de participation	57 714	41 067	52 884	4 830	9%

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	117 927	111 741	109 586	8 341	8%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(1 200)	(1 200)	(1 200)	(0)	0%
Créances rattachées	7 722	4 773	-	7 722	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 256)	(1 258)	(1 256)	-	-
Total	123 193	114 056	107 130	16 063	15%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	63 507	58 736	62 265	1 242	2%
Titres non cotés	54 420	53 005	47 321	7 099	15%
Parts dans les entreprises associées	117 927	111 741	109 586	8 341	8%

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	40 177	40 177	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(15 191)	(15 191)	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 312)	(1 851)	(1 312)	-	-
Total	23 674	23 135	23 674	-	-

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	40 038	40 825	44 136	(4 098)	(9%)
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	-	(1 000)	(8 455)	8 455	(100%)
Créances rattachées	3 855	5 316	4 404	(549)	(12%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(1 600)	(600)	(1 600)	-	-
Total	42 293	45 541	46 940	(4 647)	(10%)

(*) Les participations avec convention de rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie leasing pour un montant souscrit de 8 455 KDT.

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 30.06.2014 un solde de 114 709 KDT contre un solde de 111 765 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 549	1 558	2 313	236	10%
Immobilisations incorporelles	8 254	6 723	7 772	482	6%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 521)	(4 981)	(5 275)	(246)	5%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	109 676	101 849	105 814	3 862	4%
Immobilisations corporelles	164 568	154 988	160 848	3 720	2%
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 892)	(53 139)	(55 034)	142	(0%)
Immobilisations encours	2 484	6 344	3 638	(1 154)	(32%)
Immobilisations encours	2 484	6 344	3 638	(1 154)	(32%)
Total	114 709	109 751	111 765	2 944	3%

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 30.06.2014 un montant de 20 999 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Rubriques	Valeur Brut au 31/12/2013	Acquisitions	Cession/Transfert	Valeur Brut au 30/06/2014	Amort cum 31/12/2013	DOT Juin 2014	Amort immob sorties	Amort cum 30/06/2014	Valeur Nette au 30/06/2014
1) Immobilisations Incorporelles	7 588	472	-	8 060	5 275	245	-	5 520	2 540
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	6 623	472	-	7 095	4 729	225	-	4 954	2 141
* Droit au bail	965	-	-	965	546	20	-	566	399
2) Immobilisations Corporelles	160 848	6 785	3 057	164 576	55 034	2 467	2 610	54 891	109 685
Immobilisations d'exploitation	81 492	4 123	40	85 575	23 017	1 187	25	24 180	61 396
* Terrains d'exploitation	3 665	-	-	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	56 799	3 527	-	60 326	10 040	575	-	10 615	49 711
* Aménagements de bâtiments	21 029	596	40	21 585	12 977	612	25	13 565	8 020
Immobilisations hors exploitation	40 052	1 449	368	41 133	3 318	96	-	3 414	37 719
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	39 383	1 449	368	40 464	3 318	96	-	3 414	37 050
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 718	448	240	5 926	3 523	209	212	3 520	2 406
Matériels de Transport	2 666	325	42	2 949	2 029	147	42	2 134	815
Matériels Informatique	18 660	191	2 236	16 615	14 639	513	2 236	12 916	3 699
Machines DAB	6 017	57	-	6 074	4 105	164	-	4 267	1 807
Coffres Forts	2 249	-	95	2 154	1 263	60	95	1 228	926
Autres Immobilisations	3 994	192	36	4 150	3 142	91	-	3 232	918
3) Immobilisation en cours	3 638	2 998	4 152	2 484	-	-	-	-	2 484
Immobilisations corporelles en cours .	3 545	2 877	3 972	2 450	-	-	-	-	2 450
Immobilisations incorporelles en cours .	93	121	180	34	-	-	-	-	34
TOTAUX	172 074	10 255	7 209	175 120	60 309	2 712	2 610	60 411	114 709

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 30.06.2014 un montant de 92 100 KDT contre un montant de 96 026 KDT et se détaillant comme suit:

Description	30.06.2013		30.06.2013		Variation	%
	30.06.2014	Retraité	Publié	31.12.2013		
Comptes d'attente et de régularisation	25 659	13 542	10 975	35 614	(9 955)	(28%)
Comptes d'attente	26 471	14 173	11 606	30 995	(4 524)	(15%)
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	15 094	5 957 (*)	3 390	16 319	(1 225)	(8%)
Comptes d'attente de la compensation	5 264	5 132	5 132	7 711	(2 447)	(32%)
Autres comptes d'attente	6 113	3 084	3 084	6 965	(852)	(12%)
Comptes de régularisation	(812)	(631)	(631)	4 619	(5 431)	(118%)
Autres	66 441	56 411	52 922	60 412	6 029	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	837	1 038	1 038	918	(81)	(9%)
Etat, impôts et taxes	4 596	3 330	3 330	527	4 069	772%
Allocations familiales	289	228	228	259	30	12%
Dépôts et cautionnements	117	117	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	48 518	42 237	42 237	44 530	3 988	9%
Débiteurs divers	9 367	7 110 (*)	3 621	11 105	(1 738)	(16%)
Créances sur l'Etat	1 601	1 775	1 775	1 658	(57)	(3%)
Autres	1 116	576	576	1 298	(182)	(14%)
Total Autres Actifs	92 100	69 953	63 897	96 026	(3 926)	(4%)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs» à la rubrique PA 05 «Autres Passifs».

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	11 362	-	-
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	9 929	-	-
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	1 433	-	-
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 831	20 098	-	-
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 789	3 549 (*)	-	-
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 711	-	-
Total	31 460	30 775	31 460	-	-

(*) Le chiffre au 30.06.2013 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 30.06.2014 se présente comme suit :

	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013
Dinars en instance d'affectation	(197 346)	(44 548)	(194 259)
Devise en instance d'affectation (260)	179 537	31 044	174 003
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	56 796	37 366	21 015
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	(23 703)	(14 515)	15 550
Autres	(190)	(5 957)	11
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998	-
Comptes position et cv position bilan de couverture	(190)	(8 303)	11
Comptes position et cv position bilan spot	-	1 348	-
Total	15 094	3 390	16 319

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 30.06.2014, cette rubrique accuse un solde de 538 513 KDT enregistrant ainsi une hausse de 48 432 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30.06.2014 un solde de 110 866 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	105 624	218 159	161 844	(56 220)	(35%)
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	5 242	5 661	4 712	530	11%
Total	110 866	223 820	166 556	(55 690)	(33%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	16 353	22 951	26 833	(10 480)	(39%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	89 271	195 208	135 011	(45 740)	(34%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	105 624	218 159	161 844	(56 220)	(35%)

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 30.06.2014 un solde de 5 392 386 KDT contre un solde de 4 964 477 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 408 820	1 345 397	1 349 301	59 519	4%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 983 566	3 426 290	3 615 176	368 390	10%
Epargne	890 366	781 865	840 179	50 187	6%
Dépôts à terme	2 925 287	2 549 219	2 681 922	243 365	9%
Dépôts à terme en dinars	2 560 878	2 197 788	2 365 505	195 373	8%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 996	11 494	(8 335)	12 331	(148%)
Dépôts à terme en devises	359 272	338 831	324 213	35 059	11%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 141	1 106	539	602	112%
Autres sommes dues à la clientèle	167 913	95 206	93 075	74 838	80%
Total	5 392 386	4 771 687	4 964 477	427 909	9%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2014 à 908 666 KDT contre 846 029 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	244 879	271 486	247 068	(2 189)	(1%)
Ressources Spéciales	663 787	594 994	598 961	64 826	11%
Total	908 666	866 480	846 029	62 637	7%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 30.06.2014 et au 31.12.2013 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	235 484	261 655	241 817	(6 333)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 395	9 831	5 251	4 144	79%
Total	244 879	271 486	247 068	(2 189)	(1%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	5 571	5 154	5 649	(78)	(1%)
Ressources extérieures	658 216	589 840	593 312	64 904	11%
Total	663 787	594 994	598 961	64 826	11%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 30.06.2014 :

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraîé	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	9 187	2 932	2 932	6 251	2 936	47%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	7 694 (*)	7 333	4 765	-	-
Provisions pour passifs et charges	13 952	10 626	10 265	11 016	2 936	27%
Comptes d'attente et de régularisation	164 908	114 987	907 038	179 013	(14 105)	(8%)
<i>Comptes d'attente</i>	1 597	2 864 (*)	3 010	4 276	(2 679)	(63%)
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	(3)	(3)	-	-
Créditeurs divers	148 699	94 184	886 089	156 455	(7 756)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	100 222	39 640 (*)	39 491	109 006	(8 784)	(8%)
Dividende à payer	21	17 000	17 000	-	21	100%
Dépôts du personnel	3 028	3 481	3 481	3 822	(794)	(21%)
Charges à payer	45 428	34 063 (*)	28 636	43 627	1 801	4%
Etat, impôts et taxes	12 796	17 101	17 101	17 035	(4 239)	(25%)
Autres	1 819	841	841	1 250	569	46%
Total Autres passifs	178 860	125 613	917 304	190 029	(11 169)	(6%)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(3) Notes explicatives sur le bilan - Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 603 717 KDT au 30.06.2014 enregistrant ainsi une augmentation de 35 258 KDT par rapport au 31.12.2013 retraité.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2013 avec des dividendes à distribuer pour (22 457) KDT;
- Du résultat arrêté au 30.06.2014 pour 57 695 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (21) KDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 419
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	2 033	-	-	-	-	-	-	-	(2 033)	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 312	-	-	-	-	-	-	(72 312)	-
Reserves sur plus values sur titres	-	-	(12 729)	12 729	-	-	-	-	-	-	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 457)	(22 457)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Mouvements sur fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	19	-	-	-	19
Résultat de l'exercice 30/06/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 695	57 695
Capitaux Propres au 30/06/2014	122 220	12 222	260 605	85 775	120 979	(84 973)	28 769	423	2	57 695	603 777

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2014 à 516 205 KDT contre 646 178 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Cautions	428 311	426 920	417 867	10 444	2%
Avals	75 452	80 416	218 619	(143 167)	(65%)
Autres garanties données	12 442	9 657	9 692	2 750	28%
Total	516 205	516 993	646 178	(129 973)	(20%)

L'encours des cautions se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	136 577	135 173	146 201	(9 624)	(7%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 260	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	271 556	271 487	251 488	20 068	8%
Total	428 311	426 920	417 867	10 444	2%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avals se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Avals en faveur des banques locales(*)	-	-	138 000	(138 000)	(100%)
Avals sur emprunts obligataires	-	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	75 452	80 416	77 119	(1 667)	(2%)
Total	75 452	80 416	218 619	(143 167)	(65%)

(*) Il s'agit des avals donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 287 496 KDT au 30.06.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires Import	265 264	214 667	235 065	30 199	13%
Crédits documentaires Export	22 232	69 055	30 842	-8 610	(28%)
Total	287 496	283 722	265 907	21 589	8%

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 30.06.2014 comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	218 000	282 000	234 000	(16 000)	(7%)
BTA donnés en garantie	320 000	340 000	256 000	64 000	25%
Total	538 000	622 000	490 000	48 000	10%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 30.06.2014 à 455 621 KDT et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	435 593	374 028	177 782	257 811	145%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	188 008	226 536	-	188 008	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	238 981	140 482	169 695	69 286	41%
Autorisation de crédits par carte	8 604	7 010	8 087	517	6%
Engagements sur titres	20 028	17 391	18 709	1 319	7%
Participations non libérées	20 027	17 391	18 694	1 333	7%
Titres à recevoir	-	-	5	(5)	100%
Titres à livrer	1	-	10	(9)	100%
Total	455 621	391 419	196 491	259 130	132%

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde nul au 30.06.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-	
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-	
Auprès des assurances	-	-	-	-	
Auprès de la clientèle	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)
Total	-	5 243	1 582	(1 582)	(100%)

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 30.06.2014 à 1 264 953 KDT contre 1 128 408 KDT au 31.12.2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 211 715 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	6 135	5 147	5 147	11 184	988	19%
Opérations avec la clientèle	195 455	168 135	168 135	359 621	27 320	16%
Autres intérêts et revenus assimilés	10 125	9 759	9 149	23 207	366	4%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	4 951	4 752	4 752	12 486	199	4%
Commissions à caractère d'intérêt	5 174	5 007 (*)	4 397	10 721	167	3%
Total	211 715	183 041	182 431	394 012	28 674	16%

(*) Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant un montant 32 484 KDT au titre du premier semestre de 2014 soit une augmentation de 5 297 KDT par rapport au premier semestre de 2013. Le détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	17 475	14 703 (*)	11 048	31 106	2772	19%
Opérations sur placement et titres	1 807	1 557	1 557	3 131	250	16%
Opérations de change	953	882	882	1 884	71	8%
Opérations de commerce extérieur	2 474	1 991	1 991	4 437	483	24%
Gestion, étude et engagement	4 932	4 435 (*)	8 700	9 294	497	11%
Opérations monétiques et de banque directe	4 391	3 234 (*)	3 084	7 433	1157	36%
Autres commissions	452	385	385	850	67	17%
Total	32 484	27 187	27 647	58 135	5 297	19%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues».

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique a enregistré au titre du premier semestre de 2014 un total de 22 626 KDT et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	562	93 (*)	78	196	469	504%
Gain net sur titres de placement	14 478	8 607 (*)	8 583	19 047	5 871	68%
Gain net sur opérations de change	7 586	9 832	9 832	19 243	(2 246)	(23%)
Total	22 626	18 532	18 493	38 486	4 094	22%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013 retraité	30.06.2013 publié	31.12.2013	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	13 882	8 582	8 543	19 173	5 300	62%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	11 829	6 184	6 184	14 195	5 645	91%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	2 927	2 398 (*)	2 359	4 978	529	22%
plus values de cession	46	-	-	-	46	100%
Moins values de cession	(920)	-	-	-	(920)	(100%)
Titres de placement à revenu variable	596	25	40	(126)	571	2 284%
Dividendes sur les titres de placement	245	43 (*)	58	66	202	470%
Plus values de cession	351	5	5	77	346	6 920%
Moins values de cession des titres de placement	(11)	(23)	(23)	(83)	12	(52%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	(196)	-	100%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	11	-	-	10	11	100%
Total	14 478	8 607	8 583	19 047	5 871	68%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

(**) Les dividendes sur les titres de transaction ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	30.06.2013		31.12.2013	Variation	%
	30.06.2014	Publié			
Gain net sur opérations de change BBE	1 552	1 198	2 792	354	30%
Gain net sur opérations de change en compte	5 979	8 384	15 999	(2 405)	(29%)
Autres résultats net de change	55	250	452	(195)	(78%)
Total	7 586	9 832	19 243	(2 246)	(23%)

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 18 723 KDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	7 359	6 828 (*)	6 583	14 691	531	8%
participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	11 195	5 196	5 196	6 363	5 999	115%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	169	(353) (**)	793	(979)	522	(148%)
Total	18 723	11 671	12 572	20 075	7 052	60%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du

portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013		31.12.2013	Variation	%
		Retraité	Publié			
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	2 661	3 475 (*)	3 191	7 085	(814)	(23%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 665	3 249	3 249	7 468	1 416	44%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligatai	33	104 (**)	143	138	(71)	(68%)
Total	7 359	6 828	6 583	14 691	531	8%

(*)Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un total de 156 093 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013		31.12.2013	Variation	%
		Publié				
Intérêts encourus et charges assimilées:	145 558	110 951	238 027	34 607	31%	
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	13 318	12 512	28 840	806	6%	
Opérations avec la clientèle	116 379	83 832	179 052	32 547	39%	
Emprunts et ressources spéciales	15 861	14 607	30 135	1 254	9%	
Autres intérêts et charges	10 535	5 564	17 167	4 971	89%	
Différentiel d'intérêt sur opération de change	5 108	2 643	8 332	2 465	93%	
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	5 427	2 921	8 835	2 506	86%	
Total	156 093	116 515	255 194	39 578	34%	

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 26 016 KDT, enregistrant une baisse de 3 992 KDT par rapport à la même période de 2013 retraité. Son détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation
Dotation aux provisions sur créances douteuses	12 031 (*)	23 763 (*)	78 501	(11 732)
Dotation aux provisions sur créances courantes	-	-	2 234	-
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 022	2 237	6 298	(215)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	11 947 (*)	-	6 395	11 947
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	4 000	5 595	(4 000)
Total dotations	26 000	30 000	99 023	(4 000)
Perte sur créances	17	30	10 580	(13)
Total des dotations et des pertes sur créances	26 017	30 030	109 603	(4 013)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	-	-	(28 408)	-
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	-	-	(13 259)	-
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	-	(4 978)	-
Total dotations	-	-	(46 645)	-
Recouvrement des créances radiées	(1)	(22)	(37)	21
Total des reprises et des récupérations sur créances	(1)	(22)	(46 682)	21
Total	26 016	30 008	62 921	(3 992)

(*) Dotation nette de la période.

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2013 pour un montant de 1 971 KDT, en hausse de 1 109 KDT par rapport à la même de période de 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2014	30.06.2013 Retraité	30.06.2013 Publié	31.12.2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	-	-	-	1 893	-	-
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	233	-	-	(589)	233	100%
Plus values de cession sur titres d'investissement	950	1 146 (*)	-	(3 127)	(196)	(17%)
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	788	(284) (*)	-	93	1 072	(377%)
Total	1 971	862	-	(1 731)	1 109	129%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé au titre du premier semestre de 2014 un montant de 42 169 KDT.

Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
Frais de personnel	31 515	30 412	62 127	1 103	4%
Rémunération du personnel	24 012	23 711	48 124	301	1%
Charges sociales	5 768	5 154	10 568	614	12%
Impôts sur salaires	706	652	900	54	8%
Autres charges liées au personnel	1 029	896	2 535	133	15%
Charges générales d'exploitation	7 878	6 941	15 203	937	13%
Frais d'exploitation non bancaires	3 862	3 259	6 688	603	19%
Autres charges d'exploitation	4 016	3 682	8 515	334	9%
Dotation aux amortissements	2 776	2 535	5 589	241	10%
Total	42 169	39 888	82 919	2 281	6%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variation	%
		Publié			
Résultat de cession des immobilisations	-	(67)	135	67	(100%)
Impôts et taxes	-	(1)	(19)	1	(100%)
Autres résultats exceptionnels	(1 765)	302	(662)	(2 067)	(684%)
Total	(1 765)	234	(546)	(1 999)	(854%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre du premier semestre 2014 est de 2,360 dinars contre 2,021 dinars au titre du premier semestre de 2013.

Description	30.06.2014	30.06.2013	31.12.2013	Variations
		Publié		
Résultat net en KDT	57 695	49 405	99 804	8 290
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	23 352 570	-
Résultat de base par action (en DT)	2,360	2,021	4,274	0,339

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (252 064) KDT à (210 226) KDT enregistrant une baisse de 41 837 KDT ou 16,60%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 54 351 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 41 022 KDT et des activités d'investissement pour 55 167 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (54 351) KDT au 30 juin 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 78 347 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 443 994 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 15 552 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 344 399 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 206 363 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 31 515 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 7 189 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 2 778 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Ce flux de trésorerie positif net de 55 167 KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 41 022 KDT provient principalement de la variation des ressources spéciales pour 65 499 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue

après des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2014 à (210 226) KDT contre (252 064) KDT au 31 décembre 2013.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 30.06.2014 s'est établi comme suit :

Description	30/06/2014	31/12/2013
ACTIF	439 153	404 575
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	292 857	318 400
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	142 547	82 249
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	111 260	67 491
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	31 287	14 758
TITRES DE TRANSACTION	3 749	3 926
PASSIF	649 379	656 639
BANQUE CENTRALE, C.C.P	538 513	490 082
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	110 866	166 557
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	105 624	161 844
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	5 242	4 713
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(210 226)	(252 064)

(7) Autres notes

Note 7-1: Note sur la liquidité

A fin juin 2014, le ratio de liquidité est de 92,6% contre 89,8% à fin décembre 2013.

Note 7-2 : Passifs éventuels :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

Note 7-3 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 04/08/2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires d'AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2014 et faisant apparaître un total de capitaux propres de **603 717 KDT** y compris un résultat bénéficiaire de **57 695 KDT**.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan d'AMEN BANK, arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Justification de l'avis avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 30 juin 2014 à 15 094 KDT (contre 16 319 KDT à la date du 31 décembre 2013) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

Conclusion

A l'exception de l'impact du point ci-dessus mentionné et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'AMEN BANK au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 02 septembre 2014

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Société Adv e-Technologies « AeTECH »

Siège social: 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

La société AeTECH publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Amine Abderrahmen.

AeTECH TUNISIE**BILAN**

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au		
		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 décembre 2013
Actifs				
Actifs non courants				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		396 534	363 766	376 865
Amortissements des immobilisations incorporelles		(223 014)	(181 908)	(202 107)
	1	173 520	181 859	174 758
Immobilisations corporelles		1 939 104	1 683 564	1 925 928
Amortissements des immobilisations corporelles		(1 330 762)	(1 138 485)	(1 221 882)
	1	608 341	545 079	647 361
Immobilisations financières		247 633	265 276	247 276
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(200 000)	(200 000)	(200 000)
	2	47 633	65 276	47 276
Total des actifs immobilisés		829 494	792 214	926 080
Autres actifs non courants	3	157 361	262 269	209 815
Total des actifs non courants		986 855	1 054 482	1 135 895
Actifs courants				
Stocks		1 585 823	1 759 860	1 736 084
Provisions sur stocks		(407 634)	(390 293)	(407 634)
	4	1 178 189	1 369 566	1 328 450
Clients et comptes rattachés		7 781 348	5 809 815	6 553 585
Provisions sur comptes clients		(1 405 291)	(1 296 594)	(1 339 620)
	5	6 376 058	4 513 222	5 213 965
Comptes de régularisations et autres actifs courants		3 740 872	3 291 655	3 829 461
Provisions sur autres actifs courants		(342 027)	(15 972)	(304 919)
	6	3 398 845	3 275 684	3 524 542
Placements et autres actifs financiers	7	12 283	1 000 000	1 014 804
Liquidités et équivalents de liquidités	8	38 949	800 466	247 152
Total des actifs courants		11 004 323	10 958 938	11 328 913
Total des actifs		11 991 178	12 013 420	12 464 808

AeTECH
BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au		
		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 décembre 2013
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social		2 223 334	2 223 334	2 223 334
Réserves		164 000	164 000	164 000
Résultats reportés		(861 073)	123 108	123 108
Autres capitaux propres		2 916 670	2 916 670	2 916 670
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		4 442 931	5 427 112	5 427 112
Résultat de l'exercice		(475 675)	(156 561)	(984 182)
Total des capitaux propres avant affectation	9	3 967 256	5 270 552	4 442 931
Passifs				
Passifs non courants				
Provisions pour risque et charges		44 520	50 000	0
Emprunts	10	459 337	497 363	543 295
Total des passifs non courants		503 857	547 363	543 295
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 603 932	1 126 366	1 150 808
Autres passifs courants	12	2 435 099	2 529 235	2 983 503
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	3 481 034	2 539 906	3 344 271
Total des passifs courants		7 520 065	6 195 506	7 478 582
Total des passifs		8 023 922	6 742 869	8 021 877
Total des capitaux propres et des passifs		11 991 178	12 013 420	12 464 808

AeTECH S.A

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice de 6 mois clos le		Exercice de 12 mois clos le
		30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 décembre 2013
Revenus	14	5 869 464	4 103 571	9 156 368
Autres produits d'exploitation		17 100	-	3 600
Produits d'exploitation		5 886 564	4 103 571	9 159 968
Achats consommées	15	(4 158 896)	(2 503 224)	(5 819 802)
Charges de personnel	16	(1 062 645)	(877 401)	(1 722 998)
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	(332 061)	(157 120)	(914 938)
Autres charges d'exploitation	18	(607 411)	(627 158)	(1 341 249)
Charges d'exploitation		(6 161 012)	(4 164 903)	(9 798 986)
Résultat d'exploitation		(274 448)	(61 331)	(639 018)
Charges financières nettes	19	(233 000)	(93 699)	(390 504)
Produit des placements		9 484	5 242	40 516
Autres gains ordinaires		24 062	65	8 806
Autres pertes ordinaires		(1 774)	(1 441)	(3 982)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(475 675)	(151 165)	(984 182)
Impôt sur les bénéfices		-	(5 395)	-
Résultat net de l'exercice		(475 675)	(156 561)	(984 182)

AeTECH S.A
Etat des flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice de 6 mois clos le		Exercice de 12 mois clos le
	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 décembre 2013
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation			
Résultat net	(475 675)	(156 561)	(984 182)
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions	332 061	157 120	914 938
- Variations des :			
* Stock	150 260	(396 598)	(372 822)
* Créances	(1 227 763)	(948 894)	(1 692 663)
* Autres actifs	88 589	(716 107)	(1 253 912)
* Fournisseurs et autres dettes	(95 280)	826 134	1 005 586
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1 227 807)	(1 234 906)	(2 383 055)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32 844)	(156 856)	(412 318)
Encaissements provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-	-
Encaissements provenant de cession d'immobilisations financières	(357)	-	-
Décassements provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	-	(314 723)	(314 722)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(33 201)	(471 578)	(727 040)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement			
Augmentation de capital		3 500 004	3 500 004
Dividendes et autres distributions		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	107 205
Décaissement provenant du remboursement des emprunts	(77 826)	(423 394)	(468 036)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(77 826)	3 076 610	3 139 169
Variation de trésorerie	(1 338 834)	1 370 126	29 078
Trésorerie au début de l'exercice	(1 278 296)	(1 307 374)	(1 307 374)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(2 617 131)	62 753	(1 278 296)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à 500.000 DT, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de 150.000 DT pour être porté à 650.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de 270.000 DT pour le porter à 920.000 DT et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de 720.000 DT pour le porter de 920.000 DT à 1.640.000 DT et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de 184.000 DT, par incorporation de la réserve extraordinaire de 100.000 DT et d'une partie de la réserve légale pour 84.000 DT et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de 536.000 DT, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de 36.000 DT, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour 300.000 DT, soit 30.000 actions et 200.000 DT, soit 20.000 actions.

Il est à noter que la société AeTECH a obtenu le visa du CMF le 05 Février 2013 en vue de réaliser une augmentation de capital sur le marché alternatif de la bourse de Tunis. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 portant sur un nombre total d'actions nouvelles de 583.334 à un prix d'émission de 6 dinars par action soit un montant total de l'opération de 3.500.004 DT.

La société a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement. La société est également un distributeur des produits ooredoo.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n°15.

Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes: les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Equipements de bureau (linéaire)	10-15%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties au taux de 100%.

Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

III. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent au 30/06/2014 à 781 862 DT. Elles sont analysées dans le tableau suivant :

Catégorie	Valeur brute au 31 décembre 2013	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30 Juin 2014	Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	Dotation	Reprise	Amortissements cumulés au 30 Juin 2014	Valeur comptable nette au 30 Juin 2014
Logiciel	110 059	2 569	-	112 628	60 946	12 574	-	73 520	39 108
Fonds de commerce	250 000	-	-	250 000	133 333	8 333	-	141 666	108 334
Licence	5 378	-	-	5 378	0	-	-	-	5 378
Site Web	7 828	-	-	7 828	7 828	-	-	7 828	-
Immobilisations en cours	3 600	17 100	-	20 700	-	-	-	-	20 700
Total des immobilisations incorporelles	376 865	19 669	-	396 534	202 107	20 907	-	223 014	173 520
Matériel et outillages	85 909	13 175	-	99 084	65 802	2 559	-	68 361	30 723
Matériel de transport	861 500	-	-	861 500	415 495	72 713	-	488 208	373 292
Installations générales constructions	210 169	-	-	210 169	135 508	12 267	-	147 775	62 394
Installations téléphoniques	92 395	-	-	92 395	89 679	1 042	-	90 721	1 674
Mobilier et équipements de bureau	110 077	-	-	110 077	86 186	7 150	-	93 336	16 741
Matériel informatique	476 282	-	-	476 282	423 885	12 227	-	436 112	40 170
Bâtiments	30 793	-	-	30 793	5 327	922	-	6 249	24 544
Tableau d'art	2 118	-	-	2 118	0	-	-	-	2 118
Immobilisations en cours	56 685	-	-	56 685	-	-	-	-	56 685
Total des immobilisations corporelles	1 925 928	13 175	-	1 939 104	1 221 882	108 880	-	1 330 762	608 342
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	2 302 793	32 844	-	2 335 638	1 423 989	129 787	-	1 553 776	781 862

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde de 247 633 DT au 30/06/2014 et se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Titres de participation Global Télécom Networking	200 000	200 000	200 000
Actions	-	18 000	
Dépôts et cautionnements	47 633	47 276	47 276
Total brut	247 633	265 276	247 276
Provisions pour dépréciation des titres de participation Global Télécom Networking	(200 000)	(200 000)	(200 000)
Total net	47 633	65 276	47 276

3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent au 30/06/2014 un solde de 157 361 DT contre un solde de 209 815 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Charges à répartir	314 723	314 723	314 723
Résorption des charges à répartir	(157 362)	(52 454)	(104 908)
Total	157 361	262 269	209 815

4. Stocks

Les stocks présentent au 30/06/2014 un solde net de 1 178 189 DT contre un solde net de 1 328 450 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Stock solution	1 149 767	1 309 337	1 387 040
Stock distribution	436 056	450 523	349 044
Total brut	1 585 823	1 759 860	1 736 084
Provision pour dépréciation des stocks solution	(407 634)	(390 293)	(407 634)
Total net	1 178 189	1 369 566	1 328 450

5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 30/06/2014 un solde net de 6 376 058 DT contre un solde net de 5 213 965 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Clients ordinaires	6 438 061	5 173 147	6 317 749
Clients douteux ou litigieux	210 130	210 130	-
Clients, factures à établir	1 087 625	385 937	175 526
Clients, effets à recevoir	45 532	40 601	60 311
Total brut	7 781 348	5 809 815	6 553 585
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(1 405 291)	(1 296 594)	(1 339 620)
Total net	6 376 058	4 513 222	5 213 965

6. Comptes de régularisation et autres actifs courants

Les comptes de régularisation et autres actifs courants présentent au 30/06/2014 un solde net de 3 398 845 DT contre un solde net de 3 524 542 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Débiteurs divers	145 022	46 818	29 563
Etat, impôts et taxes	3 198 606	2 389 075	2 765 322
Fournisseurs débiteurs	129 002	129 565	129 002
Charges constatées d'avance	159 421	102 410	218 219
Produits à recevoir	-	393 494	340 765
Personnel, avances et prêts	27 202	22 039	311 043
Obligations cautionnées	34 502	-	-
Cartes de recharges et recharges light	47 117	208 256	35 537
Total brut	3 740 872	3 291 655	3 829 451
Provisions sur autres actifs courants	(342 027)	(15 972)	(304 919)
Total net	3 398 845	3 275 684	3 524 542

7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 30/06/2014 un solde de 12 283 DT contre un solde de 1 014 804 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Placement AMEN BANK	-	1 000 000	1 000 000
Autres placements	18 000	-	18 000
Provisions pour dépréciation des placements	(5 717)	-	(3 196)
Total	12 283	1 000 000	1 014 804

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30/06/2014 à 38 949 DT contre 247 152 DT au 31/12/2013. Elles se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Banques	4 278	634 277	237 989
Chèques en caisse	34 057	19 005	0
Effets à l'encaissement	-	-	14
Caisses	614	147 184	9 148
Total	38 949	800 466	247 152

9. Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 4 442 930 DT au 31/12/2013 à 3 967 256 DT au 30/06/2014. Cette variation est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres suivants :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	1 640 000	103 041	-	-	156 613	1 899 654
Affectation du résultat 2011 (AGE du 20/06/2012)	-	60 959	95 654	-	(156 613)	(0)
Dividendes	-	-	(82 000)	-	-	(82 000)
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	109 454	109 454
Capitaux propres au 31/12/2012	1 640 000	164 000	13 654	-	109 454	1 927 108
Affectation du résultat 2012 (AGO du 05/06/2013)	-	-	109 454	-	(109 454)	-
Augmentation de capital (AGE du 03/01/2013)	583 334	-	-	2 916 670	-	3 500 004
Résultat au 31/12/2013	-	-	-	-	(984 182)	(984 182)
Capitaux propres au 31/12/2013	2 223 334	164 000	123 108	2 916 670	(984 182)	4 442 930
Affectation du résultat 2013 (AGO du 12/06/2014)	-	-	(984 182)	-	984 182	-
Résultat au 30/06/2014	-	-	-	-	(475 675)	(475 675)
Capitaux propres au 30/06/2014	2 223 334	164 000	(861 073)	2 916 670	(475 675)	3 967 256

10. Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 459 337 DT au 30/06/2014 contre 543 295 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Emprunts bancaires	92 375	156 500	117 375
Crédit AFD	260 875	325 000	300 000
Emprunts leasing	106 087	15 863	125 920
Total	459 337	497 363	543 295

11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 1 603 932 DT au 30/06/2014 contre 1 150 808 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Fournisseurs d'exploitation	1 495 927	631 341	948 863
Fournisseurs, retenues de garantie	-	-	0
Fournisseurs, effets à payer	108 004	495 025	201 945
Total	1 603 932	1 126 366	1 150 808

12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 2 435 099 DT au 30/06/2014 contre 2 983 503 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant :

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Dettes envers l'état	1 285 182	1 175 855	1 600 010
Avances clients	38 770	116 806	131 102
Personnel	44 518	335 869	86 548
CNSS & Organismes sociaux	126 121	177 003	107 708
Créditeurs divers	36 562	36 293	45 685
Compte courant OTT	-	288 041	234 142
Produits constatés d'avance	205 251	165 512	158 142
Charges à payer	399 437	233 856	320 908
Provision pour risque fiscal	299 258	-	299 258
Total	2 435 099	2 529 235	2 983 503

13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 3 481 034 DT au 30/06/2014 contre 3 344 271 DT au 31/12/2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant:

Libellé	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
Emprunts courants	576 854	9 000	9 000
Échéances à moins d'un an sur emprunt	217 969	213 161	779 685
Financement en devises	-	570 865	24 908
Intérêts courus	30 131	9 166	5 230
Banques	2 656 079	1 737 713	2 525 448
Total	3 481 034	2 539 906	3 344 271

14. Revenus

Les revenus réalisés au cours du premier semestre 2014 s'élèvent à 5 869 464 DT contre 4 103 571 DT réalisés au cours de la même période de 2013. Les revenus se détaillent au niveau du tableau suivant:

Libellé	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Revenus distribution	3 568 347	3 142 667	6 753 444
Revenus solution	2 288 580	956 378	2 336 794
Revenus software	12 537	4 526	66 130
Total	5 869 464	4 103 571	9 156 368

15. Achats consommés

Les achats consommés encourus au cours du premier semestre 2014 s'élèvent à 4 158 896 DT contre 2 503 224 DT encourus au cours de la même période de 2013. Ils se détaillent au niveau du tableau suivant:

Libellé	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Achats non stockés	83 177	31 652	31 832
Variation de stocks	150 260	(396 598)	(372 822)
Achats de marchandises	2 751 954	1 417 060	3 478 762
Commission activation de lignes	1 173 504	1 451 110	2 682 030
Total	4 158 896	2 503 224	5 819 802

16. Charges de personnel

Les charges de personnel encourues au cours du premier semestre 2014 s'élèvent à 1 062 645 DT contre 877 4011 DT encourus au cours de la même période de 2013. Elles se détaillent au niveau du tableau suivant:

Libellé	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Salaires et traitements	837 474	713 444	1 434 619
Charges sociales CNSS	140 485	104 806	228 968
Assurance groupe	17 802	32 877	15 203
Formations	36 216	-	-
Tickets restaurants	30 667	26 274	44 208
Total	1 062 645	877 401	1 722 998

17. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions au cours du premier semestre 2014 s'élèvent à 332 061 DT contre 157 120 DT au cours de la même période de 2013. Le détail de cette rubrique se présente au niveau du tableau suivant:

Libellé	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	20 907	18 797	38 996
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	108 880	85 869	169 266
Dotations aux provisions des stocks	-	-	17 340
Dotations aux provisions des clients	140 808	-	121 136
Reprise sur provisions des clients	(3 110)	-	78 110
Dotations aux résorptions des charges à répartir	52 454	52 454	104 908
Dotations aux provisions des débiteurs	-	-	3 197
Dotations aux provisions des charges	12 121	-	538 205
Total brut	332 061	157 120	914 938

18. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours du premier semestre 2014 s'élèvent à 607 411 DT contre 627 158 DT encourues au cours de la même période de 2013. Le détail de cette rubrique se présente au niveau du tableau suivant :

Libellé	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Loyers et charges locatives	145 469	124 152	266 557
Entretiens et réparations	60 284	77 940	117 338
Assurances	27 759	22 720	46 982
Frais de formations	-	25 350	81 312
Divers services extérieurs	8 506	15 843	33 810
Honoraires	36 040	20 907	91 048
Dons et subventions	25 544	34 566	74 187
Transports et déplacements	95 134	53 162	109 619
Missions et réceptions	37 199	131 399	231 999
Téléphone, frais postaux	41 861	41 139	89 210
Frais bancaires	49 660	14 504	60 226
Impôts et taxes	58 707	59 476	94 407
Actions personnel	14 410	-	37 054
Pénalités et amendes	6 837	-	-
Jetons de présence	-	6 000	7 500
Total	607 411	627 158	1 341 249

19. Charges financières nettes

Les charges financières nettes encourues au cours du premier semestre 2014 s'élèvent à 233 000 DT contre 93 699 DT encourues au cours de la même période de 2013. Elles se détaillent au niveau du tableau suivant:

Libellé	1er semestre 2014	1er semestre 2013	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013
Charges d'intérêts	215 265	77 018	280 398
Pertes de change	18 177	9 398	98 823
Pénalités de retard	-	7 197	15 343
Intérêts sur autres créances	-	333	(333)
Gains de change	(443)	(246)	(3 727)
Total	233 000	93 699	390 504

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société
AeTECH S.A,

Introduction

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société « AeTECH S.A. » couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Etendue de l'examen limité

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Business & Financial Consulting
Amine Abderrahmen

Tunis, le 30 Août 2014

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : **Abdellatif ABBES**.

BILAN
AU 30 JUIN 2014
(Arrondi en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	1	194 963	189 741	194 366
Amortissements		-181 892	-177 004	-180 476
Immobilisations corporelles	2	33 997 590	32 023 207	32 834 461
Amortissements		-22 574 013	-21 876 167	-22 168 145
Provisions		-23 037	-23 037	-23 037
Immobilisations financières	3	728 906	248 305	231 252
Provisions		0	0	0
Total des actifs non courants		12 142 517	10 385 045	10 888 421
ACTIFS COURANTS				
Stocks		65 691	30 832	20 595
Provisions		-309	-309	-309
Clients et comptes rattachés		280 308	284 614	325 932
Provisions		-280 308	-279 316	-321 789
Autres actifs courants	4	852 917	957 684	819 832
Provisions		-31 425	-32 818	-39 800
Placement et autres actifs financiers	5	6 200 000	6 800 000	7 700 000
Liquidités et équivalents de liquidités	6	2 829 832	1 659 827	1 442 034
Total des actifs courants		9 916 706	9 420 514	9 946 495
Total des actifs		22 059 223	19 805 559	20 834 916

BILAN
AU 30 JUIN 2014
(Arrondi en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	7	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Réserves	8	3 030 255	2 804 901	2 705 102
Résultats reportés		856	276	276
Subvention d'équipement		1 946 500	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres avant résultat		16 977 611	16 751 677	16 651 878
Résultat de l'exercice		733 662	539 285	1 305 404
Total des capitaux propres avant affectation		17 711 273	17 290 962	17 957 282
PASSIFS				
Passifs non courants				
Autres passifs financiers	9	280 759	289 516	272 586
Total des passifs non courants		280 759	289 516	272 586
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		1 149 299	495 504	975 859
Autres passifs courants	10	2 917 892	1 729 577	1 629 189
Total des passifs courants		4 067 191	2 225 081	2 605 048
Total des passifs		4 347 950	2 514 597	2 877 634
Total des capitaux propres et des passifs		22 059 223	19 805 559	20 834 916

ETAT DE RESULTAT
AU 30 JUIN 2014
(Arrondi en dinars tunisiens)

	Notes	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Produits d'exploitation				
Revenus	11	4 402 505	4 170 824	8 804 904
Autres produits d'exploitation	12	49 855	11 894	20 728
Total des produits d'exploitation		4 452 360	4 182 718	8 825 632
Charges d'exploitation				
Variation de stocks imprimés spécifiques		-21 442	16 563	26 799
Variation de stocks imprimantes thermiques		-23 654		
Achats marchandises		150 132	49 276	98 375
Achats d'approvisionnement consommés		286 653	258 011	569 068
Charges de personnel	13	2 593 680	2 464 020	5 007 938
Dotations aux amortissements et provisions	14	407 284	480 203	972 992
Autres charges d'exploitation	15	287 641	328 823	720 677
Total charges d'exploitation		3 680 294	3 596 896	7 395 849
Résultat d'exploitation		772 066	585 822	1 429 783
Produits de placements nets		252 137	197 400	416 727
Autres gains ordinaires		45023	57	49 912
Autres pertes ordinaires		-7127	0	-80
Résultat des activités ordinaires avant impôts		1 062 099	783 279	1 896 342
Impôts sur les bénéfices	16	-328 437	-243 994	-590 938
Résultat des activités ordinaires après impôts		733 662	539 285	1 305 404
Résultat net de l'exercice		733 662	539 285	1 305 404

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 30 JUIN 2014
(Arrondi en dinars tunisiens)

	Note	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013	Au 31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat de l'exercice		733 662	539 285	1 305 404
Ajustement pour amortissements et provisions		407 284	480 203	972 992
Reprise sur provision		-49 855	-11 894	-20 728
Variation des stocks	17	-45 096	16 562	26 799
Variation des clients	18	45 624	11 432	-29 886
Variation des autres actifs	19	-33 085	-164 585	-26 733
Variation des autres passifs courants	20	259 129	51 042	36 613
				-49582
Flux de trésorerie liés aux activités de l'exploitation		1 317 663	922 045	2 214 879
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements				
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	21	-920 712	-568 203	-1 128 736
Encaissement provenant de remboursement des prêts aux personnels		2 345	-184	16 869
Décaissement emprunt national 2014		-500 000		
Variation des cautionnements reçus	22	8 173	-748	-17 678
Encaissement provenant de la cession d'immob.corp.		0		49582
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-1 410 194	-569 135	-1 079 963
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Distribution de dividendes		0	-719 995	-719 995
Alimentation fonds social		-130 540	10 391	-84 709
Décaissement sur fonds social		110 869	-24 377	-29 076
Encaissement subvention d'investissement		0		
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-19 671	-733 981	-833 780
Variation de trésorerie		-112 202	-381 071	301 136
Trésorerie au début de période		9 142 034	8 840 898	8 840 898
Trésorerie à la fin de la période		9 029 832	8 459 827	9 142 034

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

A – PRESENTATION DE LA SOCIETE :

A. 1 – Fiche signalétique de la Société :

Exercice	: du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2014
Raison sociale	: La Société Tunisienne des Marches de Gros « SOTUMAG »
Forme juridique	: Société anonyme
N° registre de Commerce	: B 193791996
Mle. Fiscale	: 012748 / E
Date de création	: 04 Décembre 1980
Adresse	: Route de Nâassen Bir – Kassâa Ben Arous

A. 2 – Caractéristiques :

- **Activité principale :** Gestion du MIN de Bir - Kassâa
- **Nombre d'établissement :** 01
- **Montant du capital :** 12.000.000 dinars Tunisiens.
- **Répartition du capital :**

Etat Tunisien	:	37,5 %
Public	:	49,96 %
O.C.T.	:	7,55 %
Autres	:	<u>4,99 %</u>
Total	:	100%

B.1 – Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions de la loi 96-112 du 31/12/1996 relative au nouveau système comptable des entreprises.

B.2 – Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

B.2 -1 : Immobilisations incorporelles :

Les éléments incorporels figurant au bilan sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, destinés à être utilisés pendant plus d'une période comptable pour les besoins propres de la société.

Ils contribuent à l'augmentation des avantages économiques futurs de la société et peuvent être mesurés de façon fiable.

Les logiciels sont amortis d'une manière linéaire sur une période de trois (03) ans, la règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

B .2 -2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont inscrites parmi les actifs conformément à la norme comptable Tunisienne n° 5.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition T.T.C. Sont inclus dans le coût d'acquisition, le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables, ainsi que les autres frais engagés pour mettre le bien en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les dépenses postérieures relatives aux immobilisations corporelles prises en compte sont ajoutées aux valeurs comptables de celle-ci quand elles contribuent à l'amélioration des avantages futurs attendus. La société pratique la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux retenus sont les taux d'usage en matière d'amortissement linéaire. La base d'amortissement est le coût d'acquisition.

B. 2 -3 Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées, essentiellement, des éléments suivants :

- Les prêts à plus d'un an accordés au personnel dans le cadre du fonds social ;
- Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banques sont exclus. Ils font l'objet d'un réajustement en fin d'exercice à leur juste valeur. Les moins values dégagées sont provisionnées.

B. 2 -4 Revenus :

Les produits sont constatés quotidiennement pour les redevances sur chiffre d'affaires et mensuellement pour les loyers.

B . 2 -5 Les placements :

Les placements de la SOTUMAG sont des placements à très court terme et très liquides. Ils sont constitués principalement par des dépôts à terme et des bons de trésor.

A l'arrêté des comptes les intérêts courus et non encore échus sont comptabilisés en tant que produits à recevoir.

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles :

Ce poste est composé de logiciels informatiques :

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			V.N.C. 30/06/14
	Solde au 31/12/13	Acquisition 2014	Cessions 2014	Solde au 30/06/14	solde au 31/12/13	Dotation	Solde 30/06/14	
Logiciel	185 445	0	0	185 445	180 476	1 416	181 892	3 553
Logiciel en cours	8 921	597	0	9 518	0	0	0	9 518
Total	194 366	597	0	194 963	180 476	1 416	181 892	13 071

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS / PROVISIONS			V.N.C 30/06/14
	AU 31/12/13	Acquisitions	Au 30/06/14	au 31/12/13	Dotation	au 30/06/14	
Terrains et aménagement terrains	158 655	0	158 655	26 673	1 686	28 359	130 296
Constructions	24 433 141	0	24 433 141	17 964 517	289 569	18 254 086	6 179 055
Inst. Génér. Agenc. et amén. Construction	1 725 818	3 551	1 729 369	1 478 525	35 602	1 514 127	215 242
Inst. Tech. Matériel et outillage industriel	427 871	8 926	436 797	369 465	8 596	378 061	58 736
Equipements frigorifiques	778 184	0	778 184	768 038	3 961	771 999	6 185
Matériel de transport	720 809	939	721 748	474 411	44 035	518 446	203 302
Inst. Génér. Agenc. et amén. Divers	43 523	0	43 523	39 974	428	40 402	3 121
Equipements de bureau	382 365	138	382 503	361 871	3 566	365 437	17 066
Matériel informatique	709 055	30 123	739 178	622 617	18 425	641 042	98 136
Caisses en plastiques	62 053	0	62 053	62 053	0	62 053	0
Immobilisations en cours (voir note 2.1)	3 392 987	1 119 452	4 512 439	23 038	0	23 038	4 489 401
Total des immobilisations corporelles	32 834 461	1 163 129	33 997 590	22 191 182	405 868	22 597 050	11 400 540

Note 2 . 1 : **Immobilisations en cours :**

DESIGNATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS				PROVISIONS			VALEUR COMPTABLE NETTE		
	Solde au 31/12/13	Travaux 2014	Reclassement 2014	Régulari-sation	Solde au 30/06/14	solde au 31/12/13	Provision au 30/06/14	Solde 30/06/14	31/12/2013	30/06/2014
- Construction en cours dépôt + vestiaires COOPMAG	3 288				3 288	3 288		3 288	0	0
- Aménagement en cours mezzanine pour bureaux halle FL	19 301				19 301	19 301		19 301	0	0
- Aménagement des pavillons 1-2-3-4	748 381	153 381			901 762			0	748 381	901 762
- Construction en cours station valorisation des déchets	2 053 455	845 960			2 899 415			0	2 053 455	2 899 415
- Aménagement extérieur Local archives et atelier	2 878				2 878			0	2 878	2 878
- Construction en cours porte d'entrée principale	449				449	449		449	0	0
- Travaux de Const. d'une fosse et d'un caniveau à ciel ouvert	276 240	4 330			280 570			0	276 240	280 570
- Rénovation du réseau des eaux usées	264 467	115 781			380 248			0	264 467	380 248
- Travaux de câblage des pavillons 1-2-3-4	24 528				24 528			0	24 528	24 528
TOTAL	3 392 987	1 119 452	0	0	4 512 439	23 038	0	23 038	3 369 949	4 489 401

NOTE 3 : Immobilisations financières :

DESIGNATIONS	Solde au 31/12/13	Mouvement 2014	Solde au 30/06/14
- Titres de participation (Foire Internationale de Tunis)	40 000	-	40 000
- Dépôts et cautionnement	2 780	-	2 780
- Prêts à plus d'un an au personnel	188472	-2 346	186 126
- Emprunt National 2014	-	500 000	500 000
TOTAL	231 252	497 654	728 906

NOTE 4 : Autres actifs courants :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Personnel, Prêts à mois d'un an	88 821	97 117	149 020
- Débiteurs divers	96 788	78 005	98 891
- Etat crédit d'Impôt	0	6 205	0
- Produits à recevoir	361 075	337 076	304 453
- Charges constatées d'avance	173 312	217 198	111 041
Fournisseurs d'immo. Av/commandes	132 921	222 083	156 427
	852 517	957 684	819 832
Provision	- 31 425	-32 818	- 39 800
Total	821 492	924 866	780 032

1. Le compte "produits à recevoir" enregistre principalement les loyers 265 339 D à recevoir sur les mandataires et locataires de divers locaux pour un montant de et les produits financiers sur placement et comptes courants à recevoir pour un montant de 95 736 DT.
2. Les charges constatées d'avances représentent essentiellement les stocks de fournitures de bureau, de fournitures électriques et de pièces de rechanges.

NOTE 5 : Placements et autres actifs financiers :

L'excédent de trésorerie de la SOTUMAG est placé dans des comptes à terme auprès des institutions financières.

NOTE 6 : Liquidités et équivalents de liquidités :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Banques	2 829 330	1 659 473	1 441 784
- Caisse	502	354	250
Total	2 829 832	1 659 827	1 442 034

NOTE 7 : Capital social :

Nombre d'actions : 12 000.000

Valeur nominale de l'action : 1 DT

La répartition des actions se présente comme suit :

Etat Tunisien	37,5 %
Public	49,96 %
O.C.T.	7,55 %
Autres	4,99 %
Total	100%

NOTE 8 : Réserves :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Réserves légales	1 038 444	973 160	973 160
Réserves Extraordinaires	1 597 868	1 448 868	1 448 868
Dotations fonds social	353 943	342 873	243 074
Autres réserves	40 000	40 000	40 000
Total	3 030 255	2 804 901	2 705 102

NOTE 9 : Autres passifs financiers :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Cautionnements reçus	280 759	289 516	272 586
Total	280 759	289 516	272 586

Cette rubrique présente au 30 Juin 2014 un solde créditeur de 280 759 DT représentant les cautionnements pris en garantie par la « SOTUMAG » sur les opérateurs du MIN.

NOTE 10 : Autres passifs courants :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Personnel – rémunération dues	91 898	46 768	0
Personnel - provisions pour congés à payer	265 340	192 112	186 720
Etat, impôt et taxes	924 588	875 394	976 969
Organismes de sécurité sociale	267 946	261 884	298 210
Créditeurs divers	126 550	99 115	114 035
Comptes de régularisation passifs	281 538	254 271	53 223
Associés dividendes à payer	960 032	32	32
Total	2 917 892	1 729 577	1 629 189

NOTE 11 : Revenus :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Redevances fruits et légumes	2 473 228	2 298 016	4 990 197
Redevances poissons	1 164 937	1 178 805	2 374 968
Vente Glace	37 009	37 030	82 949
Loyer Entrepôt frigorifique	21 618	21 057	73 685
Ventes imprimés spécifiques	87 327	90 034	187 837
Ventes imprimantes thermique	37 800	-	-
Loyer fruits et légumes	297 048	289 117	579 154
Loyer poissons	40 128	39 717	80 793
Loyer Magasins dattes	80 011	55 673	127 450
Loyer carreaux melon et pastèque	3 500	4 620	4 620
Loyer entrepôt emballages	34 974	32 277	65 112
Loyer divers	100 828	98 814	191 719
Autres revenus	24 097	25 664	46 420
Total revenus	4 402 505	4 170 824	8 804 904

Les revenus ont enregistré une augmentation de 231 681 D par rapport au 1^{er} semestre 2013 provenant essentiellement des redevances F + L .

NOTE 12 : Autres produits d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 49 855 DT et représente des reprises sur provision constituées courant 2013.

NOTE 13 : Charges de personnel :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Salaire	1 572 262	1 555 634	3 090 638
Prime de rendement et productivité	243 036	237 457	583 152
13 ^{ème} mois	121 083	90 716	191 633
Avantages en nature	74 096	92 592	163 647
Congés payés	78 620	8 136	2 744
Charges sociales	352 020	335 454	694 925
Autres charges sociales	156 722	154 883	299 534
Charge de perso. liées à une mod. Compt.	0	8 360	8 360
Total	2 597 839	2 483 182	5 034 633
Transfert de charges salaires	- 4 159	-18 889	- 26 074
Transfert de charges CNSS	-	-	- 348
Transfert de charges Assurance groupe	-	- 263	- 273
Total	2 593 680	2 464 020	5 007 938

NOTE 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dotations aux amortis. des immob. Incorporelles	1 416	2 461	5 933
Dotations aux amortis. des immob. Corporelles	405 868	477 742	908 770
Dotations aux prov. pour dépréc. Des immo. En cours	-	-	0
Dotations aux prov. pour dépréciation clients	-	-	47 297
Dotations aux prov. Dépréc. des autres actifs courants	-	-	10 992
Total	407 284	480 203	972 992

NOTE 15 : Autres charges d'exploitation :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Services extérieurs	157 725	201 059	370 598
Autres services extérieurs	94 704	108 944	209 220
Charges diverses ordinaires	7 875	0	16 000
Impôts, taxes et versements assimilés.	72 557	70 970	145 789
Total	332 861	380 973	741 607
Transfert de charges	- 45 220	-52 150	- 20 930
Total	287 641	328 823	720 677

NOTE 15 - 1 : Services extérieurs :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Entretiens et réparations patrimoine du MIN	106 992	143 715	256 955
Primes d'assurance	19 121	21 332	44 027
Etudes et recherches et divers services exter.	31 340	35 737	69 334
Autres charges liées à une mod. comptable	272	275	282
Total	157 725	201 059	370 598
Transfert de charges	- 40	-99	- 2 891
Total	157 685	200 960	367 707

NOTE 15 - 2 : Autres services extérieurs :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	50 163	35 726	90 450
Publicité	11 190	6 329	20 179
Subventions et dons	22 500	47 000	65 000
Missions et réceptions	2 059	9 484	12 172
Frais postaux et de télécommunications	8 655	10 401	20 380
Services bancaires et assimilés	51	4	1 015
Autres sces extérieurs liés à une mod. Compt.	86	-	24
Total	94 704	108 944	209 220
Transfert de charges	- 6 797	-6 838	- 9 193
Total	87 907	102 106	200 027

NOTE 16 : Impôt sur les bénéfices :

Bénéfice comptable avant impôt	1 062 099
Réintégrations	285 750
Déductions	- 253 060
Bénéfice imposable	1 094 789
Impôt sur bénéfices	328 437

NOTE 17 : Variation des stocks :

Cette rubrique totalise au 30/06/2014 a la somme de 45 096 DT détaillée comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Stock au N	65 691	30 832	20 595
- Stock au N - 1	- 20 595	- 47 394	- 47 394
TOTAL	45 096	- 16 562	- 26 799

NOTE 18 : Variation des clients :

La variation des créances clients totalise au 30 juin 2014 la somme de 45 624 DT et se détaille ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Créances clients au N	280 308	284 614	325 932
- Créances clients au N - 1	- 325 932	296 046	- 296 046
TOTAL	- 45 624	-11 432	29 886

NOTE 19 : Variation des autres actifs :

La variation des autres actifs totalise au 30 juin 2014 la somme de 33 085 DT et se détaille ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Autres actifs courants au N	852 917	957 684	819 832
- Autres actifs courants au N - 1	- 819 832	-793 099	- 793 099
TOTAL	33 085	164 585	26 733

NOTE 20 : Variation des passifs courants :

La variation des passifs courants totalise au 30 juin 2014 la somme de 259 129 DT ventilée comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Passifs courants au N	4 067 191	2 225 081	2 605 048
Fournisseurs d'immob. au N	- 625 806	-98 957	-416 974
Fournis. d'immob. Retenue de garantie au N	- 174 364	-63 803	-140 182
Passifs courants au N - 1	- 2 605 048	-2 122 068	-2 122 068
Fournisseurs d'immob. Au N - 1	416 974	92 195	92 195
Fournis. d'immob. Retenue de garantie au N - 1	140 182	18 599	18 599
Actionnaire dividendes à payer N	- 960 032	-32	-32
Actionnaire dividendes à payer N - 1	32	27	27
TOTAL	259 129	51 042	36 613

NOTE 21 : Décassements provenant de l'acquis. Des immob. Corp. Et incorp. :

Les décaissements sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent au 30 juin 2014, à 920 712 DT et se détaillent comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Immob. Corporelle et incorporelle au N	- 34 192 553	-32 212 948	- 33 028 827
Immob. Corporelle et incorporelle au N - 1	33 028 827	31 592 779	31 592 779
Fournisseurs d'immob. Au N	625 806	98 957	416 974
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N	174 364	63 803	140 182
Fournisseurs d'immob. Au N - 1	- 416 974	-92 195	-92 195
Fournis. d'immob. retenue de garantie au N - 1	- 140 182	-18 599	-18 599
Cession d'immob.	-	-	- 139 050
TOTAL	- 920 712	- 568 203	- 1 128 736

NOTE 22 : Encaissement des cautionnements reçus :

La variation des cautionnements reçus s'élève à 8 173 DT et se ventile comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Autres passifs financiers au N	280 759	289 516	272 586
- Autres passifs financiers au N - 1	- 272 586	- 290 264	-290 264
TOTAL	8 173	- 748	- 17 678

NOTE 23. Engagements hors bilan :

Les engagements reçus par la SOTUMAG au 30/06/20 14 s'élève à 428 526 DT et se détaillent comme suit

Titulaire du marché	Objet du marché	Montant du cautionnement DT au 30/06/2014
COTIM	Imprimés spécifiques	5 799
SOBEDIF	Construction d'une clôture	98 987
SOBEDIF	Aménagement parking et espace M + P	105 536
SES	Implantation d'une unité de valorisation des déchets organiques	75 298
B2A	Inventaire physique	843
EJMA	Construction d'une fosse et d'un caniveau à ciel ouvert eaux pluviales	8 288
EJMA	Rénovation des eaux usées	51 418
CBS	Aménagement des pavillons 1 – 2 – 3 et 4	65 233
Stafim Peugeot	Acquisition des voitures utilitaires	17 124
TOTAL		428 526

Détermination du resultat fiscal
AU 30/06/2014

DESIGNATIONS	MONTANT A REINTEGRER	MONTANT A DEDUIRE	DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
- Bénéfice net comptable	733 662,277		
* A REINTEGRER			
- Provision pour congés payés 2014	265 339,721		
- Subventions et dons	20 000,000		
- Achats liés à une modif. Comptable	38,770		
- Autres charges liées à une mod. Comptable	272,667		
- Charges de personnel liées à une mod. Comptable	85,993		
- Impôt et taxes liées à une mod. Comptable	13,140		
- Impôt sur les sociétés	328 436,799		
TOTAL DES REINTEGRATIONS	614 187,090		
TOTAL	1 347 849,367		
* A DEDUIRE			
- reprise provision sur congés payés 2013		186 719,573	
- Dividendes de la Foire Intern. de Tunis		7 680,000	
- Subvention et dons déductibles (0.2% sur C.A.)		8 805,011	
- Reprise sur provision clients douteux		41 480,739	
- Reprise sur provision pour dépréciation des actfs courants		8 374,715	
TOTAL DES DEDUCTIONS		253 060,038	
BENEFICE FISCAL			1 094 789,329
- Impôt sur les sociétés au taux de 30 % (1094 589.329 * 30%)			328 436,799
- Acompte provisionnel			167 551,228
- Impôt dû			160 885,571

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires de la société SOTUMAG,

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société Tunisienne de Marché de Gros « SOTUMAG » et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société arrêtés au 30 JUIN 2014 qui font apparaître un total net du bilan de 22.059.223 dinars et un résultat bénéficiaire de 733.662 dinars.

2- Ces états financiers relèvent de la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états sur la base de notre examen limité.

3- Nous avons effectué notre examen limité en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit proprement dit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

4- La société a intenté en 2011 une action en recouvrement de créances à l'encontre de trois mandataires pour un montant total de 909.175 DT dont un total de 851.251 DT non comptabilisé. Un jugement de première instance a été prononcé en sa faveur le 02/05/2012. Il n'a pas fait l'objet d'appel par les parties. Toutefois, le chef du contentieux de l'Etat, agissant pour le compte de la commission de la confiscation a intenté une action en justice demandant l'annulation de l'effet de ce jugement. L'affaire suit son cours à la date du présent.

Nous avons relevé, toutefois que, ni la créance, ni la provision éventuelle correspondante n'ont été comptabilisées.

5- Sur la base de notre examen limité, sous réserve de ce qui est mentionné dans le paragraphe 4, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 JUIN 2014, ainsi que du résultat de ses opérations pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6- Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation suivante :

6.1- Les subventions d'investissement inscrites dans les capitaux propres représentent les montants encaissés au titre de la participation du ministère de l'environnement et de certains organismes sous sa tutelle dans le financement des travaux de construction de la station de valorisation de déchets d'un montant total de 1.946.500 D. Conformément à la norme comptable n° 12, cette subvention sera rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels seront constatées les charges d'amortissement relatives à cette immobilisation. Par conséquent, le montant inscrit dans les capitaux propres représente le montant brut avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés.

6.2- La société a confié une mission d'inventaire physique des immobilisations à un bureau d'études externe. Selon le rapport de cette mission, les travaux de rapprochement de l'inventaire physique avec la comptabilité, effectué en 2014, a fait ressortir des ajustements non encore traduits dans les comptes et dont l'effet sur le résultat serait de l'ordre de 8.900 dinars.

Tunis, le 01/09/2014

Le commissaire aux comptes

***Cabinet UAT
Abdellatif ABBES***